

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2010002

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre ville du 6 mai 1998,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Centre,

Considérant le courrier de Mandon du 16 avril 2010,

Considérant la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 11 mai 2010,

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Séance du Conseil Municipal du 20/05/2010

N° 138

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2010002

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Montfort

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 30 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du Montfort du 21 février 1994,

Vu l'avenant n°2 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Montfort,

Considérant le courrier de Mandon du 16 avril 2010,

Considérant la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 11 mai 2010.

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Séance du Conseil Municipal du 20/05/2010

N° 138

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2010002

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de places du marché des Quatre-Chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 21 du traité d'affermage du service public local des marchés communaux du marché des Quatre-Chemins du 25 octobre 2002,

Vu l'avenant n°8 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché des Quatre-Chemins,

Considérant le courrier de Mandon du 16 avril 2010,

Considérant la consultation de la commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 11 mai 2010.

A l'unanimité.

DELIBERE :

PREND ACTE de la réévaluation de + 0,75% des droits de place du marché des Quatre-Chemins à compter du 1^{er} juin 2010, pour un an.

Pour le Maire

L'adjoint délégué